

Appel à contribution pour le numéro 51 de la *Revue de l'Université de Moncton*

L'exception

À l'image des numéros précédents de la *Revue de l'Université de Moncton*, le 51^e est l'occasion de souligner le caractère pluridisciplinaire et humaniste de la *Revue*, son rôle de lieu de convergence et d'échanges ainsi que sa prédilection pour des réflexions d'actualité, s'adressant à un public averti, autour de problématiques précises réunies dans un numéro thématique. À l'occasion de ce numéro prévu pour la fin de l'année 2020, la *Revue* sollicite des propositions de contributions scientifiques qui sont le fruit d'une recherche originale produite par des auteures et auteurs uniques ou multiples, c'est-à-dire des textes intégralement inédits faisant écho à un travail de recherche. Les propositions d'articles (entre 3 500 et 5 500 signes, espaces comprises) sont à soumettre à larevue@umoncton.ca au plus tard le 1^{er} avril 2020. Les auteures et auteurs recevront une réponse des directrices au plus tard le 15 avril 2020 et les articles (maximum de 65 000 signes, espaces comprises) seront à remettre pour le 1^{er} septembre 2020. Le thème retenu pour ce numéro, l'exception, qui comprend différents champs, disciplines et aires culturelles et linguistiques, est celui du congrès annuel de la Société des anglicistes de l'enseignement supérieur (France) de 2019; le texte de cadrage suivant est tiré de celui du congrès et il a été rédigé par Mme Sandrine Sorlin de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

L'exception s'envisage communément dans son rapport à la règle, mais ce rapport dialectique présente en réalité une pluralité de problématiques : l'exception devient exclusion lorsqu'elle est pensée comme écart par rapport à des schémas de pensée dominants et échappe aux classifications, au canon et à l'*Establishment*. Mais l'exception est aussi le terreau de l'impensable, de l'excentrique et du transgressif, annonciatrice de renouveau et de redistribution. Lorsque le substantif se transforme en adjectif, l'exception adopte même une valence positive : être exceptionnel c'est se situer au-delà des normes en vigueur. S'interroger sur l'exception reviendrait alors à s'interroger sur la différence de manière non taxinomique et non comparative. Ce sont donc toutes ces valeurs et implications de la notion d'exception, et d'autres, que nous espérons voir illustrées dans les différentes propositions.

On imagine sans doute de manière immédiate l'exception dans son rapport à la règle, suivant en cela cette sentence bien connue, mais souvent mal conçue : l'exception confirme la règle. Si l'expression tirée du droit latin (*Exceptio probat regulam in casibus non exceptis*) conçoit l'exception comme impliquant la *présence* de la règle (on ne pourrait parler d'exception en l'absence de règle), on l'emploie souvent en un sens sensiblement différent : l'exception est prise pour gage de validité de la règle.

L'exception devient synonyme d'exclusion lorsqu'elle incarne ce qui échappe aux classifications, aux dialectes, aux schémas de pensées ou aux canons dominants. Elle opère alors à l'image de la dialectique du pathologique et du normal mise en évidence par Foucault dans son histoire de la folie; le fou de l'âge classique est cet « autre » par opposition au « normal » et donc à « l'universel » : « le fou c'est l'autre par rapport aux autres : l'autre – au sens d'exception – parmi les autres au sens de l'universel » (1972, p. 199). Mais dès lors qu'on la pense comme ce qui nous met « sur la voie de formes nouvelles », on échappe au « placement » du normal au centre dans une forclusion de l'exception. Serait-il possible de penser l'exception ou la différence « de façon non distinctive, non comparative, non taxinomique », comme le suggère Marielle Macé (2016, p. 96) ? C'est-à-dire, pour reprendre ses exemples, un fou pour lui-même et non à l'aune du sain d'esprit? Dans un autre domaine, l'homosexualité ne pourrait-elle pas se penser en dehors de son contraste avec l'hétérosexualité? Transposée à la langue, ce serait penser « l'infraction » linguistique non pas dans un écart par rapport à une certaine norme (toujours multiple), mais comme « reconnaissance des virtualités inscrites dans la langue » (Gardes Tamine, 2010), sauf à penser que l'exception ne correspond qu'à un stade de la théorisation linguistique, en attente d'une théorie plus large à même de l'englober et d'en rendre un jour compte. L'exception rencontre donc les

notions d'*establishment* et la dialectique *insider/outsider* qui lui est attachée. Elle pose les questions de l'énumération et de l'inclusion/exclusion.

Mais il y a plus dès que l'on transforme le substantif en adjectif : l'exceptionnel, ce n'est pas celui qui est « en-deçà » de la norme, mais bien celui qui est « hors norme », qui jouit d'un statut d'exception au sens de singularité suprême. On pourrait ici parler des destins d'exceptions, de vies exceptionnelles ou originales, de singularités méritant récits de vie, d'œuvres résolument inclassables, de fous littéraires frappés de génie créateur – on peut penser aux films ou biopics mettant en scène des savants d'exception, comme John Nash dans *A Beautiful Mind* (traduit par *Un homme d'exception*), ou encore à Stephen Hawking ou Alan Turing. Mais le destin exceptionnel, puisant parfois dans l'insularité, peut aussi être celui auquel croit une nation qui l'interprète alors comme une source d'exemplarité, qu'il s'agisse d'une Grande-Bretagne cultivant son excentricité ou d'une Amérique qui s'est souvent pensée élue, portée par une « destinée manifeste » en se construisant comme la *first new nation* (Lipset, 1963) ou qui a pu par exemple affirmer, en parlant du socialisme, « *it didn't happen here* » (Lipset et Marks, 2000). Le paradoxe de l'exception se situant là, dans l'idée que se donner comme modèle c'est prendre le risque d'être imité et de perdre en exceptionnalité.

Penser envers et contre le « normal », l'attendu, l'éprouvé, le banal c'est une manière de se dé-centrer, de se dé-territorialiser qui permet de mettre à l'épreuve les classements, les canons, les styles, les mouvements littéraires et esthétiques, les croyances. « To take exception to » c'est aussi s'offusquer, c'est s'indigner de. En effet, la production des savoirs s'expose au risque de l'asphyxie si elle n'a pas, régulièrement, l'audace de penser contre : contre les sentiers battus, contre les orthodoxies, contre les routines intellectuelles qui fossilisent l'esprit et marginalisent l'apport académique. Ce numéro est l'occasion de réfléchir aux imprévus, aux innovations, aux perturbations des connaissances conventionnelles. Rejet des académismes, usages de la transgression, surgissement de l'impensable : l'exception refuse l'exemption de l'examen critique.

Bibliographie

- Foucault, M. (1972). *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris : Gallimard.
- Gardes Tamine, J. (2010). *La Stylistique* (3^e éd.). Paris : Armand Colin.
- Lipset, S. M. (1963). *The First New Nation. The United States in Historical and Comparative Perspective*. New York : Basic Books.
- Lipset, S. M. et Marks, G. W. (2000). *It Didn't Happen Here. Why Socialism Failed in the United States*. New York : W. W. Norton & Co.
- Macé, M. (2016). *Styles. Critique de nos formes de vie*. Paris : Gallimard.

Les directrices du numéro 51 de la *Revue de l'Université de Moncton*,
Laurence Arrighi et
Julie Arsenault

Fondée au même moment que l'Université de Moncton, en 1963, la *Revue de l'Université de Moncton* est de caractère pluridisciplinaire et humaniste. Elle publie des textes en français provenant de la communauté universitaire régionale, nationale et internationale. Lieu de convergence et d'échanges, la *Revue* privilégie des réflexions d'actualité autour de problématiques précises, dans des numéros thématiques disciplinaires ou interdisciplinaires. S'adressant à un public averti, ses textes, arbitrés par des pairs, font le point des connaissances et explorent les avenues nouvelles de la recherche. (<https://www.erudit.org/fr/revues/rum/>)